

Modalités de retrait des diplômes d'État infirmier et des diplômes Grade licence.

○ **retrait des diplômes d'Etat Infirmier délivrés par la DRJSCS**

Le diplôme d'Etat Infirmier délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) pour les nouveaux diplômés est disponible.

CONDITIONS DE RETRAIT

Les lauréats devront retirer leur diplôme à la DRJSCS de Champagne-Ardenne 4 rue Dom Pérignon 51009 Chalons en Champagne cedex. Pôle formation-certification - département des formations paramédicales. Tél 03 26 26 98 00

○ **retrait des diplômes grade Licence pour les diplômés IDE du 20 février, 26 novembre 2014, du 17 juillet 2014, du 26 mars 2015, de juillet 2015 et du 26 novembre 2015**

Les diplômes grade Licence pour les diplômés du : 20 février 2014, 26 novembre 2014, du 17 juillet 2014, du 26 mars 2015, de juillet 2015 et du 26 novembre 2015 sont disponibles pour retrait au secrétariat d'accueil de l'IFSI. Retrait de 12 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi (tél. : 03.26.78.74.53.)

CONDITIONS DE RETRAIT

1/ L'étudiant doit présenter une pièce d'identité pour le retrait des documents mentionnés.
2/ Toute personne diligentée par l'étudiant devra présenter un courrier de l'étudiant lui donnant procuration, la copie de la carte d'identité de l'étudiant et sa propre carte d'identité.
3/ Pour toute demande par courrier postal, joindre un courrier de demande, une photocopie de sa carte d'identité et un Chronopost ou Colissimo suffisamment affranchi pour l'expédition.

Adresse :

IRF - IFSI
45, rue Cognacq-Jay
51 092 REIMS Cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 12 h 30 à 17 heures.
Accueil téléphonique de 8 heures à 11 h 45.

Contact accueil :

Tél. : 03.26.78.74.53.
Fax : 03.26.78.88.24. ou 03.26.78.71.68.
Courriel : ifsi-sec@chu-reims.f